

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Hansen - Meurice demeurant Rue Antoine André 63 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Antoine André, 63 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°305K2.

Le projet porte sur l'extension latérale de l'habitation et la transformation sans changement de volumétrie de l'ancien garage en pièce polyvalente, et l'aménagement de la zone de recul pour la création d'emplacement de deux véhicules présentant les caractéristiques suivantes :

Extension

- Cave, rez avec toiture à versants habitables revêtues de tuiles de ton rouge ;
- Largeur : 3,70 mètres, longueur 11,67 mètres, soit un total de 43,18 m² ;
- Hauteur sous corniche 4,94 mètres ;
- Hauteur du faite de 6,56 mètres ;

Réaffectation de l'ancienne du jardin en pièce de vie liée par un volume de transition principalement vitré à l'exception du mur mitoyen gauche, ayant une superficie de 8,04 m² ;

Habitation existante :

- Isolation par l'extérieur revêtue de briques de ton rouge-brun nuancé à l'exception de la façade arrière qui sera enduite d'un badigeon de ton blanc ;
- Création d'une terrasse sur pilotis de 10,30 m², avec claustra séparatif avec la parcelle de droite et escalier quart-tournant pour plus d'intimité ;
- Remplacement des châssis existants, avec modifications de quelques baies, le tout en ton anthracite ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/05/2026 au 01/06/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 20 avril 2026